

Avis n° 2022-11 du CSRPN Occitanie relatif
au plan d'action
Espèces Exotiques Envahissantes Faune pour l'Occitanie

Vu le document élaboré par le CEN Occitanie, et en continuité avec la validation précédente des méthodologies et de l'élaboration des espèces de faune et flore exotiques envahissantes et la liste y afférents (Avis 2021-18 du CSRPN Occitanie),

Vu l'avis des rapporteurs du CSRPN,

Après en avoir délibéré en GT Connaissance le 25 mars 2022,

Vu la consultation électronique du GT connaissance du CSRPN du 30 mars au 7 avril 2022,

Vu le vote électronique du CSRPN du 8 au 13 avril 2022,

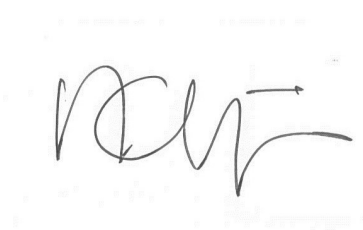
Le CSRPN valide le plan d'action relatif aux Espèces Exotiques Envahissantes Faune pour l'Occitanie.

Le CSRPN reconnaît le travail considérable effectué et en félicite les auteurs, attire l'attention sur l'importance de la structure de réseau (communication, gestion, échanges...) avec tous les partenaires y compris le monde de la recherche pour la mise en place d'outils opérationnels.

Le CSRPN attire l'attention sur le fait que la méthode risque d'omettre certaines espèces qui pourraient avoir un impact non négligeable à l'avenir, et qu'il conviendra de veiller à en tenir compte ainsi que des apparitions de nouvelles espèces exotiques. De même le CSRPN incite à établir des liens avec les opérations « coup de poing » qui devraient être initiées sur le territoire.

Toulouse, le 13 avril 2022

La présidente du CSRPN Occitanie



Magali Gerino

Rapport relatif au plan d'action

Espèces Exotiques Envahissantes Faune pour l'Occitanie

Le dossier reprend les arguments exposés en 2021 devant le groupe Connaissance du CSRPN Occitanie en plusieurs parties. La stratégie régionale reprend 1) le bilan des partenaires (Etat, Région ARB et CBN), 2) les résultats de l'enquête EEE sur l'Occitanie. Le dossier rappelle que la gestion n'est pas l'éradication, et que le projet a pour finalité « la conservation et la restauration des écosystèmes et des espèces indigènes ».

La mise en place d'une liste EEE régionale est appuyée par une typologie entre envahissant, potentiellement envahissant et non envahissant (candidate à l'acclimatation ?), comprenant la distinction entre les situations urbaines ou non et les couloirs de colonisations.

Les besoins d'approfondissement sont : a) *un état des lieux* des EEE Faune, b) *la hiérarchisation des menaces*, sensibilisation des sources potentielles d'introduction d'EEE, c) mettre sur pied *un centre de ressources régional* pouvant apporter d'un appui technique, d) préparer un *réseau de surveillance* sur la région, cela complété par e) une *stratégie de communication* sur le modèle du Plan EEE Flore.

Les espèces peuvent être priorisées et le PNA prévoit 4 priorités : **1 – Communication, sensibilisation et formation** **2 – Élaboration de guides d'informations pratiques sur les EEE** **3 – Consolidation du cadre réglementaire** **4 – Contrôle et surveillance**

En ce sens le projet répond bien à la demande de points du PNA au niveau régional. Ces actions sont résumées dans le chapitre 4, et il est possible qu'elles demandent un ajustement en cours de la réalisation du programme. La **stratégie** mise en place distingue la prévention, la gestion et le recueil des connaissances et le volet diffusion des connaissances (communication) et gouvernance attribuée au CEN avec la collaboration des CBN. La stratégie devra être évaluée à mi-parcours (2026 ?) de la période 2021-2030.

La liste est élaborée selon le label EISEIA EICAT, chaque impact est affecté d'un « score ». Le découpage financier apparaît réaliste et sera réalisé sur la durée du plan par octroi de subventions échelonnées. Le programme prévoit des indicateurs de réalisation des différents points.

Le 25 mars 2022